

28 **Façade AVANT**
SITUATION PROJETEE
Echelle 1:50

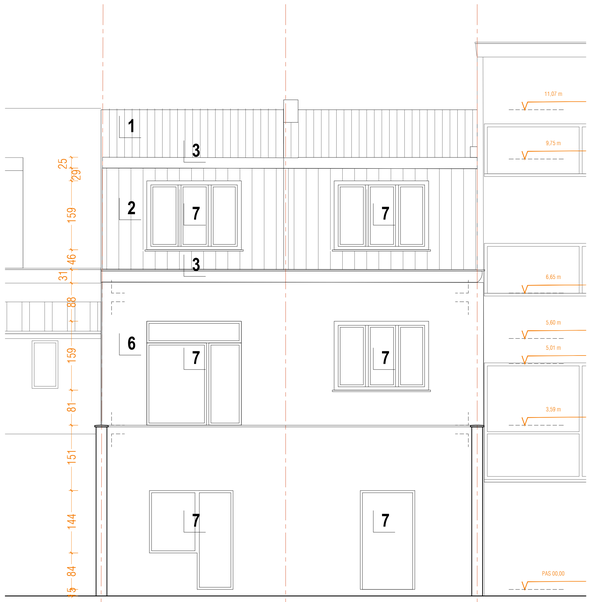

29 **Façade ARRIERE**
SITUATION PROJETEE
Echelle 1:50

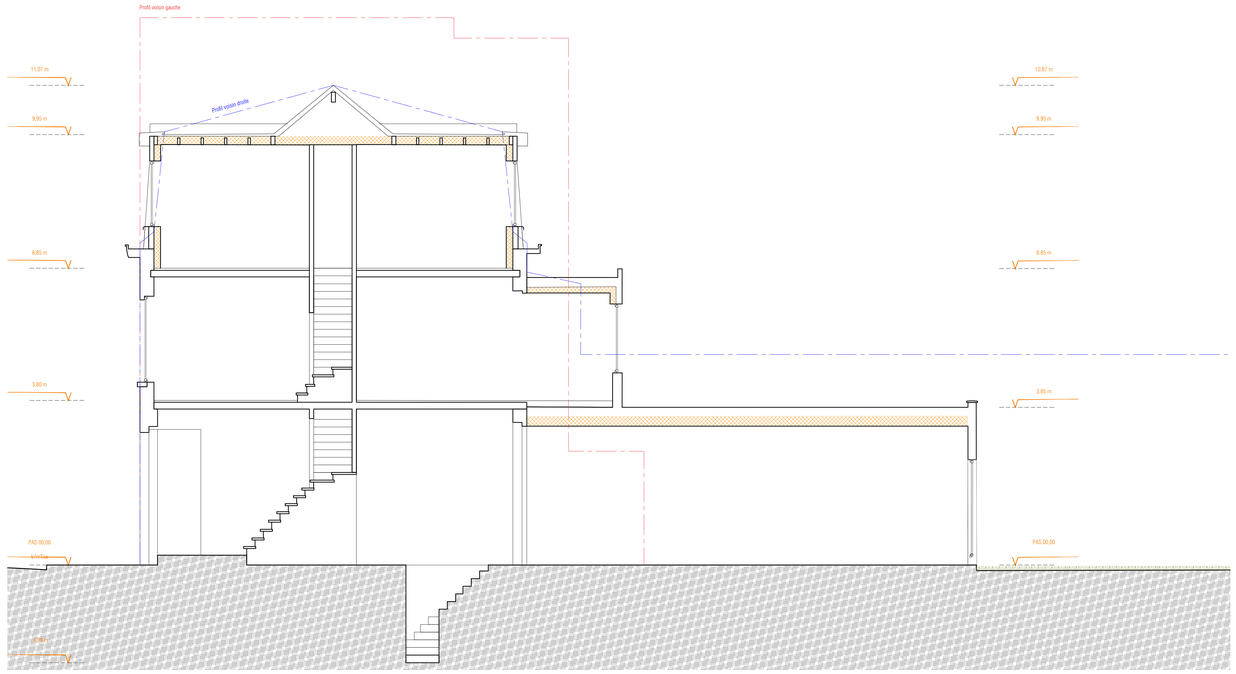

30 **Coupe**
SITUATION PROJETEE
Echelle 1:50

26 **Plan de 2éme étage**
SITUATION PROJETEE
Echelle 1:50

27 **Plan de Toiture**
SITUATION PROJETEE
Echelle 1:50

LEGENDE ELEVATION

1. **TOITURE:** Tuiles en terre cuite de ton automne .
2. **BARDAGE:** Ardoise de ton anthracite.
3. **CORNICHES:** Bois peint de ton blanche.
4. **FACADE:** Simili-pierre.
5. **FACADE:** Baie fermée - imitation châssis.
6. **FACADE:** Enduit de ciment de ton blanc.
7. **CHASSIS:** PVC de ton blanc.
8. **CHASSIS:** Alu. de ton blanc.
9. **CHASSIS:** Alu. de ton naturel
10. **CHASSIS:** Velux.

LEGENDE

- Maçonnerie
- Terre
- Jardin / Végétation
- Isolation (Voir PEB)
- Niveau du projet
- Arbres à haute tige

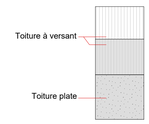

Remarques importantes :

Dès réception, le maître de l'ouvrage fournira à l'architecte une copie du permis d'urbanisme. Le maître de l'ouvrage informera l'architecte quinze jours avant le début des travaux par lettre recommandée ou par procès-verbal contresigné en sa présence du début du chantier.

Le présent plan ne peut être utilisé comme plan d'exécution que sous le contrôle obligatoire de l'architecte.

L'architecte fourni des plans de la construction et des schémas techniques de principe. Les côtes et dimensions sont données à titre indicatif. l'entrepreneur est tenu de les vérifier in situ.

Tous les éléments de résistance et de stabilité feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'études en stabilité qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces mesures sont en fonction de la nature du sol, de la topographie, de la hauteur des constructions voisines, de la mitoyenneté, etc. Elles seront définies en collaboration avec le coordinateur de sécurité et santé sur chantier. de performances énergétiques du bâtiment ou toutes autres études spécialisées n'entrant pas dans le champ des compétences de l'architecte.

L'entrepreneur s'entourera de toutes les précautions afin de ne pas causer de dommages aux propriétés voisines éventuelles. Le cas échéant, il fera procéder à ses frais, à un état des lieux des propriétés voisines. En cas de terrassement en déblais, il s'assurera que ce travail n'affecte en rien la stabilité des constructions voisines (niveaux de fondation, étançonnements éventuels, égouttage, techniques employées ...) et prendra toutes les précautions nécessaires.

L'indication aux plans des limites de propriété, de mitoyennetés, servitudes éventuelles, est renseignée à titre purement indicatif et sera établie par géomètre à la charge du maître de l'ouvrage. Le maître de l'ouvrage fournira à l'architecte, avant le début des travaux, un plan de mesurage établi par le maître de l'ouvrage (tracer de mitoyenneté, demande de raccordement aux différents réseaux (égout, eau, gaz, électricité, Télédistribution, téléphone) et autre (recherte de mitoyenneté).

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur les hors œuvres probables. Lors de travaux de démolitions et de terrassements, l'entrepreneur est tenu de vérifier à la stabilité des ouvrages à conserver. Les études définitives d'égouttage et de ventilation sont une charge d'entreprise.

La cotation des plans correspond aux dimensions entre surfaces brutes et ne prend pas en compte les épaisseurs des revêtements tels que enduits muraux, plafonages, faïences, carrelages et les surépaisseurs de chapes nécessaires.

IND	MODIFICATIONS	DATES
D		
C		
B	Suite au remarques de commune	24/02/2026
A	A la signature du contrat	28/05/2025

MAITRE D'OUVRAGE

PROJET

Demande de permis pour continuer la lucarne existante sur la totalité de la toiture, et la régularisation du changement du toit de l'arrière maison .

44-46 Rue Jean Baptiste Desmeth, 1140 Evere

ARCHITECTE

YOUAL Architecture
YOUSSEF Alami Benali ARCHITECTE

Kruisstraat 36 1851 Humbeek
Telephone +32 487 582 949
E_mail info@youalarchitecture.com
Site WEB www.youalarchitecture.com
Designé par YA

Dossier **JBD44**

PLAN

SITUATION PROJETEE :

Contenu du plan	Echelle
Plan de la 2ème étage	1:50
Plans de la toiture	1:50
Façades avant & arrière	1:50
Coupe	1:50

Index **AR**

N° Plan **B**

PU5/6

Phase **PU**

Date 07/04/2026

© Document et sous la protection de la loi sur la propriété intellectuelle (ne peut être reproduit/utilisé sans l'accord écrit de l'auteur). Son utilisation totale ou partielle, sous quelque forme reproductible que ce soit (papier, électronique, stockage informatique, photocopie ou autre), devra faire l'objet d'une autorisation préalable et par écrit de l'auteur. Toute modification apportée à ce plan, sans l'accord écrit de l'auteur, rendra celui-ci nul et non avenu.